

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative à l'insécurité à l'avenue du Soldat Britannique

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Je souhaite attirer votre attention sur une situation préoccupante qui m'a été signalée par plusieurs commerçants et riverains de notre commune.

Plus précisément, le long de l'avenue du Soldat Britannique, des comportements inhabituels semblent se répéter depuis un certain temps.

Des habitants constatent la présence régulière de véhicules stationnés pendant de longues périodes, parfois à des heures très tardives, avec des personnes restant à l'intérieur sans raison apparente.

Selon les témoignages recueillis, ces situations s'accompagnent de va-et-vient fréquents, laissant penser à des activités potentiellement problématiques, voire à du trafic. Ces faits inquiètent d'autant plus qu'ils se déroulent dans une avenue habituellement calme, située à proximité immédiate du cimetière.

J'aimerais dès lors vous poser les questions suivantes :

- Le Collège et la zone de police ont-ils connaissance de ces signalements concernant l'avenue du Soldat Britannique ?
- Une analyse de la situation a-t-elle été réalisée par les services de police ou de prévention ?
- Des contrôles ou des observations ont-ils déjà été menés sur place ? Si oui, avec quels constats ?
- Les services de prévention sont-ils mobilisés sur cette zone et en lien avec les riverains ?
- Quelles mesures concrètes sont envisagées pour sécuriser cette avenue et prévenir d'éventuelles activités illicites ?
- Une présence policière renforcée ou des actions ciblées sont-elles prévues, notamment en soirée et durant la nuit ?

Il est essentiel d'agir rapidement, à la fois pour prévenir toute dérive et pour garantir un cadre de vie serein.

Monsieur le Bourgmestre CUMPS :

A ce stade, aucun élément de ce style ne nous est remonté ni au service de proximité de la police, ni au Collège. Mais je vais évidemment relayer vos signalements dès demain matin et on fera le point lundi lors de notre réunion hebdomadaire de coordination avec la police et la prévention.

N. KAMMACHI :

Je peux relayer alors par rapport aux personnes qui m'ont interpellé, qui peuvent peut-être vous envoyer un mail en direct ?

Monsieur le Bourgmestre CUMPS :

Certainement, oui.